



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le neuf février deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 28

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois (à compter de la délibération n° 2023-02-15/01 incluse), M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, Mme Sophie Paris.

Ont donné procuration : 07

Mme Catherine Despierre à Mme Dominique Busigny, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez (jusqu'au compte rendu des actes administratifs pris par le Maire inclus), Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à M. Bruno Larbaneix, M. Michaël Janot à M. Bruno Drevon, M. Franck Thiébaux à Mme Elodie Simoes, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret.

Absent non représenté : 01

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2023-02-15/37

Objet : ZAC Louvois - Marché n° 2059 relatif à la mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'équipements publics et de services attribué à la société CITALLIOS - Rapport financier annuel année 2022.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Objet : ZAC Louvois - Marché n° 2059 relatif à la mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'équipements publics et de services attribué à la société CITALLIOS - Rapport financier annuel année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU sa délibération n° 2011-142 du 23 novembre 2011, décidant la création de la zone d'aménagement dénommée « ZAC Louvois »,

VU sa délibération n° 2013/145b du 20 novembre 2013, approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Louvois et précisant le programme des équipements publics et des constructions,

VU sa délibération n° 2013-148 du 20 novembre 2013, approuvant le lancement du marché relatif à une mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'équipements publics et de services dans le cadre de la ZAC Louvois,

VU le mandat de maîtrise d'ouvrage signé avec la SEM 92 (dorénavant CITALLIOS) et transmis en Préfecture le 18 février 2014,

VU sa délibération n° 2014-11-19/10 du 19 novembre 2014, approuvant l'évolution du projet de programme global de construction de la ZAC,

VU sa délibération n° 2014-11-19/10a du 19 novembre 2014, lançant la procédure de modification de la ZAC Louvois, précisant les objectifs du projet et définissant les modalités de la concertation,

VU sa délibération n° 2014-11-19/10d du 19 novembre 2014 approuvant l'avenant n° 1 au mandat de maîtrise d'ouvrage afin de prendre en compte les évolutions apportées aux équipements publics dans le cadre des modifications programmatiques de la ZAC Louvois intervenues au cours de l'année 2014, à savoir :

- la construction de la crèche, aménagements intérieurs d'une ludothèque et d'un cabinet médical, pour un montant estimé à 5 265 000 € H.T.,
- la construction d'un équipement sportif incluant un parking en sous-sol, pour un montant estimé à 10 920 000 € H.T.,
- la construction d'un pôle associatif incluant un parking en sous-sol, pour un montant estimé à 4 130 000 € H.T.,

VU sa délibération n° 2015-04-15/01d du 15 avril 2015 décidant, qu'au vu des premières études de faisabilité réalisées, le programme de construction prévu au 11 rue Exelmans portera sur un équipement pluridisciplinaire à vocation sportive, culturelle et associative avec un parking commun en sous-sol pour un coût estimatif de 15,05 M€, par regroupement des opérations « équipement sportif » et « pôle associatif »,

VU sa délibération n° 2015-11-18/10 du 18 novembre 2015 décidant que la poursuite de ces études montre qu'il est techniquement et économiquement intéressant de réaliser simultanément l'opération de construction de la crèche de 60 berceaux et l'opération d'aménagement intérieur de la ludothèque toutes deux situées au pied de la tour T3 (avenant n° 2 au mandat de gestion),

Délibération n° 2023-02-15/37

Objet : ZAC Louvois - Marché n° 2059 relatif à la mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'équipements publics et de services attribué à la société CITALLIOS - Rapport financier annuel année 2022.

VU sa délibération n° 2017-03-29/13 du 29 mars 2017 autorisant le lancement des marchés de travaux relatifs à la construction d'un équipement pluridisciplinaire,

VU sa délibération n° 2017-05-31/15 du 31 mai 2017 portant approbation du compte rendu financier annuel du mandataire établi par Citallios au titre de l'année 2016,

VU sa délibération n° 2017-06-28/22 du 28 juin 2017 autorisant le lancement des marchés de travaux relatifs à l'aménagement intérieur du cabinet médical,

VU sa délibération n° 2018-05-30/19 du 30 mai 2018 portant approbation du compte rendu financier annuel du mandataire établi par Citallios au titre de l'année 2017,

VU sa délibération n° 2018-05-30/20 du 30 mai 2018 approuvant l'avenant n° 3 au mandat de maîtrise d'ouvrage afin de prendre en compte :

- la modification du périmètre de l'opération, qui inclue les aménagements extérieurs de l'équipement pluridisciplinaire,
- l'augmentation de l'enveloppe financière allouée aux travaux de construction de l'équipement pluridisciplinaire (phase 1), estimée à 23 751 000 € H.T.,

VU sa délibération n° 2019-05-22/12 du 22 mai 2019 portant approbation du compte rendu financier annuel du mandataire établi par Citallios au titre de l'année 2018,

VU sa délibération n° 2019-11-27/12 approuvant les termes de l'avenant n° 4 au mandat de maîtrise d'ouvrage portant le budget de l'opération d'aménagement intérieur du cabinet médical à 1 092 479 € H.T au lieu de 994 260 € H.T.,

VU sa délibération n° 2020-12-16/27 du 16 décembre 2020 portant approbation du compte rendu financier annuel du mandataire établi par Citallios au titre de l'année 2019,

VU sa délibération n° 2020-12-16/28 du 16 décembre 2020, portant approbation des termes de l'avenant n° 5 portant le budget de l'opération du complexe sportif de 23 751 000 € HT à 24 510 000 € HT ; L'enveloppe financière de la phase opérationnelle n° 2 (Construction d'une crèche, aménagement d'une ludothèque et aménagement intérieur du cabinet médical) restant inchangée,

VU sa délibération n° 2021-04-14/30 du 14 avril 2021, approuvant les termes de l'avenant n° 6 portant le budget de l'opération de la phase 2 du mandat (construction d'une crèche, aménagement d'une ludothèque et aménagement intérieur d'un cabinet médical) à 6 430 279 € HT,

VU sa délibération n° 2022-11-23/25 du 23 novembre 2022, approuvant les termes de l'avenant n° 7 portant sur la modification de l'enveloppe financière du mandat pour la phase opérationnelle n° 2 et la rémunération du mandataire, portée de 6 430 279,00 € HT à 6 800 279,00 € HT (hors rémunération du mandataire), cette augmentation portant uniquement sur le budget de la crèche et de la ludothèque,

VU les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, Aménagement et Environnement, et, Solidarités-Qualité de vie réunies en séances le 06 février 2023,

Délibération n° 2023-02-15/37

Objet : ZAC Louvois - Marché n° 2059 relatif à la mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'équipements publics et de services attribué à la société CITALLIOS - Rapport financier annuel année 2022.

CONSIDÉRANT que l'article 11-2 du Cahier des Clauses particulières du mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'équipements publics dans le cadre de la ZAC Louvois impose que le compte rendu financier annuel du mandataire soit soumis pour approbation au Conseil municipal,

CONSIDÉRANT le compte rendu financier annuel, établi par Citallios, au titre de l'année 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Frédéric Hucheloup, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu financier annuel du mandataire Citallios établi au titre de l'année 2022, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 15 février 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230220-DEL_23_02_15_37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2023

Acte affiché du 20/02/2023 au 23/04/2023